



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

## L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

*Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal*

N°1243

8 juin 2016

- **Le nouveau calendrier électoral 2016-2017 officiellement publié en Haïti**
- **Des dispositions pour réformer la machine électorale**
- **De nouvelles équipes de «témoins», pour renforcer la vigilance des prochaines élections**
- **Nécessité de protéger les écosystèmes en Haïti, souligne la direction départementale Sud du Ministère de l'environnement**

### >> **Le nouveau calendrier électoral 2016-2017 officiellement publié en Haïti**

Les élections seront reprises respectivement les 9 octobre 2016 et 8 janvier 2017 en Haïti, selon le nouveau calendrier rendu public, le 6 juin 2016, par le Conseil électoral provisoire. Le 1er tour de la présidentielle, le 2e tour des législatives complémentaires et le 1er tour pour 1/3 du Sénat sont fixés au 9 octobre 2016. Le 2e tour du scrutin présidentiel, le 2e tour pour 1/3 du sénat et les élections locales auront lieu le 8 janvier 2017. La campagne électorale se déroulera du 24 août au 7 octobre 2016. Le 30 janvier 2017 est la date retenue pour la publication des résultats définitifs de la présidentielle. Du 6 juin au 23 septembre 2016, des réformes, comme la remise en état de fonctionnement des infrastructures, seront

effectuées dans la machine électorale. Seront également mises en œuvre certaines recommandations, de la Commission indépendante d'évaluation et de vérification électorales (CIEVE), au niveau des bureaux électoraux départementaux et communaux, des Agents du registre électoral, des membres de bureaux de vote, des superviseurs, des agents de sécurité électorale, des orienteurs, des juges et avocats aux bureaux de contentieux électoraux départementaux et communaux et national. Des fraudes massives, déjà dénoncées depuis 2015 et ayant abouti au renvoi des élections sine die, le 22 janvier 2016, ont été relevées dans les résultats de ces scrutins, suivant le rapport émis le 30 mai 2016 par la CIEVE.

### >> **Des dispositions pour réformer la machine électorale**

Le Conseil électoral provisoire (CEP) compte prendre toutes les mesures indispensables, visant à améliorer la machine électorale et à la rendre «plus transparente, plus rigoureuse et plus fiable», souligne le président de l'institution, Leopold Berlangier Junior. Une des actions décidées sera de reprendre le 1er tour de la présidentielle, dans le cadre de la poursuite du processus électoral. Une autre action concerne la révision, au cas par cas, de 42 dossiers, dont trois pour les sénatoriales et 39 pour la députation. En ce sens, des décisions devraient être prises, après des évaluations effectuées par un service compétent du Conseil, chargé de ces dossiers. La première grande activité du conseil consiste à réformer la machine électorale, en l'évaluant dans tous ses aspects, notamment les infrastructures, pour pouvoir y apporter des changements, indique le directeur du registre électoral, Philippe Augustin. Tous les personnels électoraux, les agents du registre électoral, qui sont au nombre de 159 sur tout le

territoire, les agents de sécurité électorale, les membres des bureaux de votes, les orienteurs, les superviseurs, seront évalués, remplacés, si le cas se présente, et formés. Le CEP a décidé de rouvrir la liste électorale générale, fermée depuis le 11 mai 2015. Il a demandé à l'Office national d'identification de commencer à faire le transfert des nouveaux inscrits, en vue de la publication de la liste électorale, le 10 septembre 2016. La liste électorale, qui contient 442 000 nouveaux inscrits, avoisinerait le chiffre de 500 000 nouveaux inscrits, d'ici le mois d'octobre 2016. Selon le décret électoral, la liste électorale devrait être fermée 90 jours avant le jour des scrutins. Un état des lieux du centre de tabulation des votes, en vue de le rendre «plus convivial», des exercices de simulation et des journées de portes ouvertes, figurent parmi d'autres initiatives prévues, dans le cadre du calendrier électoral 2016-2017. Ces opérations devraient courir jusqu'au 7 octobre 2016.

## >> De nouvelles équipes de «témoins», pour renforcer la vigilance des prochaines élections

De nouvelles équipes, composées de ce qu'on appelle «les témoins», seront déployées dans tous les bureaux électoraux en Haïti, dans l'objectif d'assurer une plus grande vigilance dans les élections prévues pour les 9 octobre 2016 et 8 janvier 2017. Ces «nouveaux témoins» y seront présents, en plus des journalistes, des observateurs, des mandataires et superviseurs. «Nous avons pris une autre disposition, qui consiste à introduire des témoins dans le processus, parce que nous nous sommes rendus compte que la première base d'une élection, c'est la transparence», explique Léopold Berlangier Junior. Cette nouvelle mesure sera appliquée, de concert avec la société civile et les partis politiques, pour «nous assurer que tout a été bien fait». «Nous voulons qu'il y ait, dans tous les bureaux de vote, des témoins. Ils seront au nombre de trois dans chaque bureau. Ils auront, entre les mains, la liste électorale générale et la copie des procès-verbaux émanant des bureaux de vote». Ces témoins seront formés pour comprendre ce qui se

passé dans les bureaux de vote et ce que font les membres de ces bureaux. Cette nouvelle stratégie de renforcement de la surveillance éviterait qu'un candidat s'autoproclame vainqueur de la joute électorale, estime Berlangier, qui appelle aussi à une mobilisation et à une vigilance citoyenne de la société civile. Aucun montant financier n'est encore annoncé pour la réalisation des élections de 2016. Il sera difficile d'aller devant le Congrès américain pour demander plus d'argent, sans aucune garantie qu'une nouvelle course serait mieux que le premier tour, ont reconnu des responsables américains, d'après un article du Miami Herald. Les États-Unis ont contribué à hauteur de 33 millions de dollars pour l'organisation des législatives et de la présidentielle de 2015, rappelle l'article titré «Haiti panel calls for re-run of presidential elections». Le coût des élections controversées de 2015 en Haïti a dépassé les 60 millions de dollars américains. US \$ 1.00 = 65.00 gourdes; 1 euro = 75.00 gourdes aujourd'hui.

## >> Nécessité de protéger les écosystèmes en Haïti, souligne la direction départementale Sud du Ministère de l'environnement

La direction départementale du Sud du ministère de l'environnement attire l'attention sur la nécessité de protéger les écosystèmes, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, célébrée, le 5 juin 2016, à Port Salut (département du Sud). Cette journée a été célébrée autour du thème chak espès konte, pwoteje yo se pwoteje tèt nou. An n pote kole («chaque espèce compte, les protéger, c'est nous protéger. Mettons la main à la pâte»). Cette célébration visait à sensibiliser la population sur la nécessité de connaître et de préserver son environnement, a affirmé Jean Sylvain Régis, le directeur départemental du Sud du ministère de l'environnement. Vu le lien intrinsèque, qui existe entre la qualité de vie de la population et la santé de la faune et de la flore marine et terrestre, il convient d'œuvrer à la protection des écosystèmes, marin et terrestre, menacés de dégradation ou de disparition. Justement, la plage de Port Salut est menacée par les effets du changement climatique et par les comportements inappropriés, relève l'un des responsables de la municipalité de Port Salut, Fils Dieuné Duperval. Aussi, y a-t-il urgence de sauvegarder la plage de Port Salut, un des

principaux sites touristiques du pays. C'est, un impératif social, économique et surtout environnemental, de protéger les réserves de biodiversité qui existent dans la commune de Port Salut. «L'îlot, appelé jadis Ile des Amoureux, a disparu. À cause de l'érosion, un fort taux de sédiments vient dégrader la qualité du sable à chaque forte averse», déplore Fils Dieuné Duperval. Le tourisme, les filières agro-écologiques et la réduction des risques et désastres sont parmi les axes fondamentaux qui peuvent susciter, dans le Sud, l'intérêt immédiat de la population pour la protection de l'environnement, a confié la direction départementale du Sud du Ministère de l'environnement. Malgré l'absence d'actions institutionnelles pertinentes pour la protection de l'environnement, cette direction départementale de l'environnement affirme intervenir en synergie avec les directions départementales des autres ministères, dont celles de l'agriculture, du tourisme et de l'éducation, dans les 18 communes du département, notamment aux niveaux des aires protégées du Parc Macaya, d'Aquin, de Saint-Jean du Sud, de Port Salut, de Port à Piment.

### A lire également:

- La Moe Ue met un terme à sa mission, suite à l'annulation des présidentielles de 2015 (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20226>);
- Haïti pousse à fond le questionnement de la démocratie dans le cadre de la globalisation, selon le professeur Hancy Pierre (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20209>);
- Des organisations sociales demandent des poursuites judiciaires contre les auteurs des fraudes de 2015 (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20197>);
- Privert conditionne son départ à un verdict de l'Assemblée nationale (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20206>);
- Changement climatique: La Croix rouge haïtienne et un réseau de journalistes se penchent sur la situation critique d'Haïti (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20213>);